



CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 26 mars 2018

Compte rendu détaillé

L'an deux mille dix-huit, le lundi vingt-six mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents :

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. RESTONE - M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY — M. R. TCHIKAYA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES (absente délibération n°1) – Mme M. GOTIN – M. D. ROUSSAUX

Absents représentés :

M. G. ALAPETITE par M. P. SEDARD
Mme G. RACKELBOOM par M. DELPUECH
M. F. BOURDEAU par Mme LA. MOLLARD CADIX
Mme D. LABORDE par M. C. GHIS
M. M. HAMDANI par Mme M. GEORGET
Mme KD. MAKOUTA par Mme J. BREDAS
M. J. SAMINGO par M. P. SAINSARD

Absent non représenté

Mme MC. BARTHES (délibération n°1)

Mme Nathalie GILLES a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à : 20h00

J'ai le plaisir et l'honneur de vous présenter, pour la première fois dans le cadre de ses fonctions Christine Cledassou-Goussard notre nouvelle Directrice Générale des Services, qui a pris ses fonctions depuis le 1^{er} mars dernier. Elle va donc officier dorénavant à mes côtés.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 19 février 2018 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Vote :

POUR : 35

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DELEGATION DU MAIRE – Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises en vertu de sa délégation (liste ci-annexée).

DELIBERATION N° 1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances : M. C. GHIS, Maire-adjoint, en charge de de l'Optimisation budgétaire et des Finances communales

Considérant que le compte de gestion 2017 présenté par le Trésorier Principal n'appelle ni observation, ni réserve, le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion 2017.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire :

Je salue la présence de notre trésorier, que je remercie d'être à nos côtés à cette séance comme il l'est en permanence, ainsi que ses services dans l'exercice quotidien de nos responsabilités respectives.

Nous retrouverons ces chiffres regroupés avec d'autres dans la présentation du compte administratif qui va suivre. Il est tout à fait normal que les comptes de l'ordonnateur et les chiffres du trésorier soient tout à fait les mêmes.

Vote :

POUR : 34

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE le compte de gestion 2017

DELIBERATION N° 2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances : M. C. GHIS, Maire-adjoint, en charge de de l'Optimisation budgétaire et des Finances communales.

Présentation :

Considérant l'ensemble des écritures budgétaires de dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement établies pour l'année 2017 et le résultat de clôture de l'exercice, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017.

Discussion :

M. le Maire :

Vous le savez, à l'occasion du vote sur le compte administratif, l'ordonnateur se doit de ne pas participer au vote, je vous demanderai donc de m'autoriser à quitter la salle une fois nos échanges achevés. Si vous en êtes d'accord, je vous propose que ce vote soit conduit par Mme Salles, notre 1^{ère} adjointe.

Je voulais faire trois remarques sur ce qui a été dit :

- Sur l'emprunt :

Il est important de bien le mesurer quand on fait le bilan 2017 avant de voter le budget 2018. Si il y a une référence à l'emprunt en 2017, c'est bien une opération 2017 sur un emprunt rattaché au budget 2016. Engagé en 2016, non mobilisé en 2016, et dont nous avons besoin sur l'exercice 2017 pour assurer la trésorerie. En 2017 la commune n'a pas engagé un seul centime d'emprunt nouveau. Si vous faites référence au un peu plus d'1M2 € de remboursement de la dette en 2017, on voyait que cette année, encore plus que les années précédentes, nous avons poursuivi notre volonté d'alléger autant que possible le poids de la dette. Nous constatons que nous sommes par habitants parmi les moins endettés du secteur. Si on se rapporte à des communes comparables, nous sommes très peu endettés.

- Sur les travaux de démolition de l'ancien garage de la place André Jarlan, sur la place de l'Eglise :

Vous pouvez vous interroger sur ce qui va se passer à cet endroit : nous allons augmenter de manière limitée le nombre de places de stationnement en créant 6 ou 7 places supplémentaires. Cette augmentation limitée est une volonté de notre part, afin de créer sur l'espace auparavant occupé par le garage et l'espace situé à l'arrière de celui-ci un aménagement paysager. Il est bon que tous les élus de la commune le sachent, et que par leur intermédiaire, tous les habitants le sachent également.

- A propos des dotations dont nous pouvons bénéficier :

Il y a une première part des dotations dont nous avons bénéficié qui est apparue sur le compte administratif 2017 pour la piscine notamment de la part du département.

Je voulais à cette occasion, rendre en votre nom à tous, l'hommage unanime qui a été rendu par tous les élus de ce département, et même bien au-delà, à l'occasion du décès brutal, et qui a choqué par sa brutalité et tout ce qu'il comportait, de Jean-Jacques Barboux, qui a présidé le Département de 2015 à 2018. J'ai salué cet après-midi lors d'un déplacement ministériel au Centre Educatif Fermé son successeur, Jean-Louis Thiériot qui était jusque-là 1^{er} vice-président, et qui a été élu par ses pairs jeudi dernier à la plus grande responsabilité de la collectivité départementale.

Je voulais à cette occasion avoir une pensée pour mon ami Jean-Jacques, qui était pour beaucoup ici un ami, et qui est pour la totalité d'entre-nous une personne estimable et estimée au service du bien public dans notre beau département de Seine et Marne.

Monsieur le Maire quitte la salle le temps du vote.

Vote :

POUR : 30

CONTRE : -

ABSTENTION : 4

Monsieur le Maire prend connaissance du vote

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2017.

DELIBERATION N° 3 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances : M. C. GHIS, Maire-adjoint, en charge de de l'Optimisation budgétaire et des Finances communales.

Considérant les résultats de clôture du compte administratif pour 2017, le Conseil municipal est appelé à approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

DELIBERATION N° 4 – FISCALITE LOCALE 2018 : MAINTIEN DES TAUX D'IMPOSITION

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances : M. C. GHIS, Maire-adjoint, en charge de de l'Optimisation budgétaire et des Finances communales

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir les taux d'imposition 2018 au niveau de ceux retenus depuis 2001, conformément aux objectifs votés dans le Débat d'Orientation Budgétaire, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le maintien de ces taux.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire :

J'ajoute une fois de plus qu'avec ce maintien des taux, et après les 6 années consécutives de 1996 à 2001 où nous les avons baissés de 1% chaque année, nous avons aujourd'hui des taux de fiscalité locale inférieurs à ce qu'ils étaient il y a 30 ans. Cela méritait une fois de plus d'être rappelé.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal MAINTIENT les taux d'imposition de la fiscalité locale pour l'année 2018.

DELIBERATION N° 5 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances : M. C. GHIS, Maire-adjoint, en charge de de l'Optimisation budgétaire et des Finances communales.

Considérant que le projet de budget primitif pour 2018 est présenté en équilibre, sincère et véritable, le Conseil municipal est invité à adopter le Budget Primitif 2018.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

M. le Maire :

Je serai fidèle à ce que je laissais entendre avant cette présentation très précise, les reste des éléments que nous avons à connaître figurant dans les documents budgétaires qui nous ont été adressés et que nous avons tous étudiés.

J'ai 3 remarques; dont deux sont relatives à notre agglomération Grand Paris Sud (GPS).

Je commencerai par la troisième, qui concerne le calcul des recettes telles qu'elles peuvent revenir à la commune, non pas par l'Etat mais par diverses sources, en particulier les droits de mutation puisque ceci a été évoqué.

Une fois de plus, nous faisons le choix très raisonnable et très responsable d'une grande sagesse dans la prévision de ces recettes. Il y a bien sur le constat du réalisé de l'année précédente : après une période où nous avons observé un tassement de l'activité immobilière qui correspondait à un tassement de l'activité dans notre pays, il y a une certaine montée en puissance des ventes de l'immobilier ancien. Ce qui engendre une augmentation très nettement perceptible des droits de mutation perçus.

Nous ne positionnons pas dans notre projet de budget 2018 le résultat 2017. Nous pourrions le faire, mais nous ne le faisons pas.

De même sur toutes les autres recettes, et notamment sur la taxe d'aménagement, qui est une recette liée à tout ce qui correspond à des permis de construire et donc des opérations nouvelles, nous sommes très sages.

Il vaut mieux constater un supplément de recette qui, comme nous l'avons toujours fait, nous amène en cours d'année à diminuer le recours à l'emprunt, quitte à arriver à zéro emprunt contracté pendant

une année plutôt que se trouver en difficulté à devoir trouver le moyen de minorer nos dépenses prévues par rapport à des recettes qui s'avèreraient avoir été trop enthousiastes.

Deux choses sur nos relations financières avec GPS : la première sur les fonds de concours tels que nous les mettons à contributions pour nos investissements.

Nous sommes, je le rappelle, sur le régime ancien des enveloppes d'investissement de Sénart, basé sur un montant de 10^e par habitant, et un montant sur le nombre de logements nouveaux créés sur la commune. Ce calcul, est celui qui a été retenu par l'agglomération pour les 8 communes de Sénart en Seine et Marne, et ce jusqu'en 2020. C'est donc la continuité de ce qui avait été engagé par l'ancienne agglomération en 2014.

Ce qui veut dire que les enveloppes que nous avons à notre disposition jusqu'en 2020 sont estimées et revisitées régulièrement en fonction des chiffres précis concernant la population exacte telle qu'elle ressort des enquêtes INSEE et le nombre exact de logement nouveaux. Mais dans le pire des cas, à partir de 2021, nous disposerons, au minimum, de fond de concours de GPS au même titre que ce que touchent les 16 autres communes (autres que celles de Sénart) depuis l'an passé. Je dis au minimum car mon petit doigt me dit que cela va évoluer dans un sens plutôt positif.

Ces fonds de concours sont cette année mobilisés, dans un volume qui vous a été rapporté, avec une mention particulière pour notre piscine. Cela me permet de vous rappeler que si nous avons mis ici des euros et des centimes, c'est parce qu'il faut arriver, avec l'ensemble de nos recettes d'investissement liées à l'opération piscine, à faire apparaître que notre besoin de dépenses sur ce projet est 100% financé en dehors du budget communal. Cela apparaît bien sûr puisque ce sont des dépenses ordonnées par la commune et payées par notre trésorier. Je tenais à le rappeler.

Le différentiel, c'est globalement la somme que j'ai souhaité que nous affectons sur ces fonds de concours GPS à une partie de la rénovation de la rue du Bois l'Evêque qui n'était initialement pas intégrée au projet, et notamment la rénovation de la place JB Clément. Sachant que nous sommes loin d'avoir consommé les crédits auxquels nous pouvons prétendre. Pour vous donner une petite idée, nous n'avons tiré aucun centime de notre droit de tirage sur ces enveloppes ni en 2016, ni en 2017 et nous avons en 2018 une enveloppe qui s'ajoute aux deux précédentes. Nous allons utiliser pour l'opération piscine l'intégralité des enveloppes 2016 et 2017, et une petite moitié de l'enveloppe 2018, ce qui veut dire que pour poursuivre l'opération piscine, mais pas uniquement, il nous restera pour 2019 une moitié de l'enveloppe 2018 non consommée plus l'enveloppe 2019 qui sera intéressante et substantielle.

Je tenais à vous transmettre ces informations, si vous souhaitiez vous voir remettre un document synthétique sur tout ceci nous pouvons sans problème vous le transmettre.

Je termine en évoquant une fois de plus le grand rendez-vous que constitue en 2018 pour toutes les communes et l'agglomération GPS le pacte fiscal et financier que nous devons impérativement conclure, d'après la loi, d'ici fin 2018.

C'est une affaire extrêmement complexe.

Tout ayant été consolidé sous l'empire de la nouvelle agglomération en partant des situations très contrastées des agglomérations antérieures, nous voyons très clairement apparaître, en particulier concernant les allocations de compensation, d'énormes disparités qui correspondent à des histoires, à des éléments qui ne sont pas tous comparables entre eux, et qu'il faudra si possible ramener à des données comparables, sans remettre en cause tous les éléments, qui, avant l'entrée dans GPS, fondaient la péréquation et la solidarité financière entre les communes des anciennes agglomérations.

Pour nous l'allocation de compensation c'est aujourd'hui la somme dont a été soustrait l'équivalent de nos dépenses antérieures concernant la ludothèque, la médiathèque et le conservatoire, qui désormais est à prendre charge par l'agglomération, soit un peu moins de 400 000 € pour 22 000 habitants. La simple question qui se pose aujourd'hui, et je prends l'extrême, mais ça n'est pas péjoratif à l'égard de la commune de Corbeil Essonne, qui touche 23M€, qui a certes 2.5 fois plus d'habitants que nous, mais à ma connaissance 23M ça ne fait pas 2.5 fois 400 000€.

Donc l'enjeu du pacte fiscal et financier, c'est de voir comment, et sur quelles ressources vont pouvoir être générées des marges budgétaires permettant de mieux structurer, d'une manière plus équitable, plus juste, plus vérifiable, par habitant, la solidarité ente les 24 communes de GPS. C'est un enjeu extrêmement délicat, mais nous devons nous y atteler. Je n'ai pas de pronostic, mais tous les indicateurs montrent que pour tous les items nous sommes à Combs-la-Ville dans le bas de la fourchette. Il ne peut pas nous arriver pire que ce que nous avons eu depuis de nombreuses années, du fait de la difficulté qu'a représenté la dotation de référence puis la dotation de coopération dans le cadre du statut des villes nouvelles. Jamais, malgré tous les efforts faits par les uns et par les autres, l'Etat n'a été en mesure de générer un dispositif permettant de gommer, d'affaiblir, les très fortes disparités concernant ces dotations de coopération. Trouver des ressources nouvelles pour créer de la solidarité nouvelle, tel est l'enjeu. Je suis tout à fait décidé, et le Président de l'agglomération le sait, à défendre, dans cette discussion qu'on peut qualifier de négociation entre les communes, la position de notre commune qui est vertueuse à plein d'égards en matière financière et budgétaire et qui ne doit pas en être pénalisée.

Je voulais à propos de ce budget traiter de cette question parce que bien évidemment, parmi nos recettes, parmi les concours qui peuvent nous être apporter, en investissement et en fonctionnement, il y a tout ce que nous avons tout à fait légitimement le droit d'attendre de notre agglomération.

Un dernier mot pour dire que nous allons en 2018, et l'année suivante également, affiner au niveau de l'agglomération notre programmation prévisionnelle des investissements et que sur les quelques 600M€ en investissement qui sont encore à réaliser jusqu'à la période 2023, c'est-à-dire jusqu'à la moitié du mandat prochain, il semble acquis que l'agglomération accepte - j'en ai l'engagement du Président et je ne pense pas une seule seconde qu'il ne puisse pas tenir cet engagement – d'intégrer le projet que nous avons formé il y a plusieurs années de Maison de l'Intelligence de la Main, sur le site de notre ancienne mairie, le Château des Marronniers. L'agglomération GPS considèrera que cet équipement relève à Combs-la-Ville de la dynamique intercommunale, et financera intégralement les travaux que l'on sait être d'un montant approximatif de 4M à 4.5M €. Cet engagement est important pour nous, mais en valeur relative moins important si on le compare aux engagements financiers à l'échelle intercommunale qui sont envisagés dans le cadre de cette programmation pluriannuelle des investissements

M Sainsard :

Nos commentaires sur vos propositions budgétaires s'inscrivent dans le même esprit que ceux que nous faisons depuis le début du mandat. Ils sont dans la continuité du débat d'orientation budgétaire que nous avons eu le mois dernier c'est-à-dire inspirés par une vision responsable et lucide des possibilités budgétaires qui sont de plus en plus contraintes.

Nous sommes en accord sur le volet des recettes qui, année après année, se caractérise par des contractions qui rendent de plus en plus difficile la recherche de l'équilibre budgétaire sans réduction des services rendus à la population. Nous partageons depuis longtemps l'idée de ne pas compenser les pertes de recette en provenance de l'Etat par des augmentations de la fiscalité locale. Il faut malgré tout souligner le recours à la taxe sur l'électricité que l'on est bien obligé de classer dans une ressource fiscale locale. Nous avons eu le débat à l'automne dernier lorsque vous avez proposé de l'instaurer. Nous avons voté cette taxe à un moment où vous nous indiquiez les difficultés que vous auriez à équilibrer le prochain budget et la nécessité de disposer de ressources nouvelles pour financer les services publics locaux. Il serait souhaitable de se réinterroger en fin d'année sur l'obligation ou non de la maintenir. J'observe que vous inscrivez une prévision de recette de 150 000 euros alors que le report de l'excédent de fonctionnement est supérieur à 2 millions d'euros. Cette nécessité de rechercher des recettes nouvelles ne trouve pas sa traduction dans les chiffres.

Concernant le volet des dépenses de fonctionnement, vos choix ne feront pas l'objet de notre part de commentaires particuliers. Nous nous refusons à vouloir tenir un discours démagogique qui laisserait supposer que vos choix seraient aux antipodes de ce que nous pourrions proposer. En premier lieu, parce qu'il y a une part importante du budget qui ne peut pas prêter à discussion et qui correspondent aux dépenses techniques et obligatoires.

Il y a ensuite toutes les dépenses qui répondent à des politiques locales avec lesquelles nous sommes en accord : culture, écoles, restauration, aide sociale pour n'en citer que quelques-unes. Si nous n'avions pas le contexte financier général qui a été rappelé, on pourrait s'interroger sur le niveau du curseur. Ce ne serait pas responsable que de vouloir le faire tellement la prudence dans la prévision budgétaire doit être la règle pour ne pas exposer la commune donc nos concitoyens à des réveils douloureux.

Je crois que vous préservez l'essentiel de ce qui peut être fait dans ces domaines et qu'il ne serait pas sérieux de vouloir prétendre qu'il serait possible d'envisager des niveaux de dépenses très différents.

J'exprimerai un regret et un souhait.

Le regret est de ne pas trouver dans ce nouveau budget les dépenses qui permettraient d'engager la révision du PLU. Si nous avions pu compter ces dernières années sur un contexte économique peu propice à la multiplication des opérations immobilières, force est de constater que ce n'est plus le cas. C'était un engagement que vous aviez pris en 2014. Les années s'écoulaient sans que ce sujet soit mis à l'ordre du jour.

Le souhait est que des initiatives puissent être prises pour mobiliser les bonnes volontés afin que des moments festifs et conviviaux puissent voir le jour.

Je terminerai mon propos en vous indiquant que nous faisons le choix, comme les années précédentes, de l'abstention au moment du vote. Nous voulons avec ce vote reconnaître l'existence de contraintes très fortes pour réaliser cet exercice de prévision budgétaire et en même temps indiquer qu'il continue à exister au sein de cette assemblée deux sensibilités qui s'expriment chacune avec leur différence.

Mme Mollard-Cadix :

Monsieur le Maire, chers collègues,

Cette année, et plus que les années précédentes encore, nous devons faire face aux arbitrages peu heureux du Gouvernement, pris sans concertation des communes, et laissant planer de nombreuses incertitudes.

La Loi de Finances pour 2018 n'a pas fait de cadeaux aux collectivités, en impactant directement nos prévisions budgétaires par la suppression de l'aide aux maires bâtisseurs, à laquelle nous étions pourtant éligibles, la baisse de la DGF (qui devait pourtant être gelée), et la question de la compensation de la taxe d'habitation dont les conditions restent encore nébuleuses.

Force est de constater que l'élaboration d'un budget communal équilibré relève davantage aujourd'hui d'un véritable challenge, dont la tâche n'est pas facilitée par le Gouvernement, qui conserve pourtant sa part de responsabilité dans l'équilibre des finances communales.

Ce budget primitif pour l'année 2018 que nous nous apprêtons à voter, s'inscrit dans la même lignée que le débat d'orientations budgétaires dont nous avons pris acte, le mois dernier : Nous faisons le choix de ne pas compenser les décisions de l'Etat en les répercutant sur les combs-la-villais.

Conscients des difficultés rencontrées par tous, nous renouvelons pour la 17^e année consécutive notre choix de ne pas alourdir la contribution des Combs-la-Villais aux finances de la commune, en maintenant les taux des impôts locaux, lesquels avaient été baissés de 1% chaque année entre 1996 et 2001.

Notre engagement s'inscrit également dans la poursuite du désendettement progressif de la commune, avec une dette par habitant qui est d'ailleurs l'une des plus faibles de Seine-et-Marne.

Si la prudence et la sagesse budgétaires sont les leitmotiv de notre conception de la gestion des finances locales, elles permettent également, tout en restant fidèles à nos engagements, de poursuivre la réalisation d'investissements importants sur la commune, comme la rénovation de la piscine municipale et la réfection complète du Bois l'Evêque, ainsi que de maintenir notre soutien au tissu associatif.

Vous l'avez compris, la marge de manœuvre financière qui nous ait laissée est telle, qu'elle nous permet d'œuvrer dans un contexte très contraint.

Un contexte inquiétant, qui nous oblige d'autant plus à continuer l'optimisation de nos recettes et de nos dépenses, en nous imposant de faire des choix réfléchis, prudents et lucides.

Avec cette nouvelle « feuille de route budgétaire » pour l'année 2018, nous poursuivons notre effort de rationalisation des dépenses de fonctionnement, tout en maîtrisant nos dépenses de personnel et en assurant une qualité de service optimale aux combs-la-villais.

Je souhaiterais d'ailleurs, au nom de la majorité municipale, saluer et remercier l'ensemble de nos agents, qui par leur engagement, contribuent au bon fonctionnement de notre collectivité, à faire en sorte que tous les combs-la-villais puissent profiter des services de la commune dans les meilleures conditions.

J'en profite pour les remercier également pour le sérieux et la rigueur dont ils ont fait preuve dans le cadre de l'élaboration de ce budget, à la fois sincère et équilibré.

Aussi, dans la continuité de notre volonté de maintenir une gestion financière à la fois saine et équilibrée, ce budget primitif pour l'année 2018, nous permettra, malgré le contexte délicat dans lequel nous sommes contraints d'avancer tous ensemble, de répondre au mieux, aux attentes de nos concitoyens en matière de services publics.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, la majorité municipale, l'équipe « J'aime Combs-La-Ville », votera ce budget primitif 2018.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci.

Je ne m'appesantirai pas sur les propos qui viennent d'être tenus par Laure-Agnès Mollard Cadix, je la remercie bien évidemment de ces propos qui résument le travail au long cours de l'équipe municipale et en particulier sur cette année 2018.

Je voudrais par contre appuyer le propos qu'elle vient de tenir au sujet de notre personnel. Le nombre d'emploi en équivalent temps plein sur la commune n'a pas cessé de baisser depuis quelques années. C'est la volonté qui était la nôtre, non pas de diminuer la qualité des services, mais d'optimiser l'ensemble de nos ressources humaines au service de l'ensemble de nos concitoyens. Démonstration est faite qu'aucun de nos services n'a eu à subir de dégradation dans son fonctionnement et dans la qualité de la prestation offerte aux combs-la-villais. Et c'est très important de le souligner. C'est la raison pour laquelle, unanimement, nous avons récemment voté les dispositions du RIFSEEP, qui permet à nos agents d'être mieux reconnus dans leur positionnement dans notre organigramme et leur manière de servir.

Par rapport aux quelques remarques faites par notre collègue Philippe Sainsard je voudrais en écho, apporter quelques commentaires.

Je voudrais rappeler, que contrairement à ce qui nous avait été garanti, notre constat actuel qui aura à être affiné et vérifié, réside dans le fait que nos recettes en provenance de l'Etat en 2018 continuent à baisser. Certes elles ne baissent pas dans les proportions qui étaient constatées les années passées, avec un cumulé d'1.7M€, mais elles continuent à baisser. C'est donc dans un contexte qui continue à se dégrader que nous bâtissons ce projet de budget du côté des recettes que nous devons naturellement tirer de la solidarité nationale.

Je précise, non de manière malicieuse, mais parce qu'il faut que ce soit dit, que l'Etat continue à nous demander d'effectuer en son nom des tâches nouvelles. Je prends un seul exemple, qui est celui des nouvelles dispositions que la loi a fixé concernant l'enregistrement et la dissolution des PACS. Depuis le 1^{er} janvier 2017 les PACS sont enregistrés et dissous, si besoin était, par les services communaux. Ceci, sans qu'aucun centime supplémentaire n'ait été attribué d'une manière ou d'une autre par l'Etat pour accomplir cette mission que la commune effectue au nom de l'Etat. Même si la baisse constatée des recettes au nom de l'Etat est plus limitée, ça n'est pas une très bonne nouvelle.

Vous avez dit, et je le prends comme un constat objectif d'accompagnement de notre gestion, que les possibilités budgétaires étaient de plus en plus contraintes, quand on perd en quelques années 35% de recettes en provenance de l'Etat, le terme est très approprié.

Vous avez dit également, sur les dépenses de fonctionnement, en manifestant votre accord pour l'essentiel en disant, j'en prends acte « que l'essentiel est préservé ». C'est bien ce que nous pensons. Que nos collègues de l'opposition le pensent et le disent aussi est intéressant.

Vous avez évoqué la perspective de la révision du PLU. Nous engagerons le jour venu une révision du PLU.

Cette modification du PLU, tout le monde le sait, va bientôt faire l'objet d'une enquête publique : celle-ci sera ensuite présentée avec les conclusions du commissaire enquêteur à notre Conseil municipal et recevra la décision que nous prendrons ici. Cette modification du PLU outre qu'elle amène un certain nombre d'éléments de toilettage des dispositions du plan local d'urbanisme, permet d'approfondir les éléments qui nous donnent la possibilité de mieux nous situer par rapport à l'énorme tentation de plus en plus grande des promoteurs immobiliers sur le territoire de notre commune. Je le redis ici, nous passons plus de temps, en particulier votre serviteur, à tout faire pour refuser des projets, qu'à se contenter de recevoir des projets. Nous consacrons une énergie folle à tout faire pour que ce qui vraiment ne doit pas être envisagé, ne soit pas envisagé. C'est un travail de conviction, c'est un travail d'accumulation d'éléments objectifs permettant de décourager, ou de limiter, voire de conduire à un refus de permis de construire notamment quand il est question de

sujets très sensibles, tels que le stationnement, la circulation et donc de la sécurité liée à l'ensemble de ces éléments.

Nous avons d'autant plus de mérite à le faire, que les lois récentes des quelques 7-8 dernières années vont toutes dans le sens qui consiste à faciliter pour les promoteurs la réalisation d'opérations immobilières ambitieuses, denses, surtout dans le bâti ancien.

Je le répète, nous n'avons pas le droit absolu, et aucun document d'urbanisme local ne peut déroger au droit nouveau, créé notamment en terme de coefficient d'occupation des sols, qui n'existe plus aujourd'hui, de limite minimale que nous pourrions fixer en terme de place de stationnement, nous n'avons pas un droit souverain de décider que quelque chose qui nous plaît, même si ce n'est pas réglementaire, doit être fait, que quelque chose qui ne nous plaît pas et qui est réglementaire ne sera pas fait.

C'est un combat de tous les jours, et ceux qui connaissent le sujet le savent.

En particulier dans un quartier qui me vient à l'esprit qui est celui de la rue Traversière, et toutes les rues et impasses qui y conduisent, j'ai pris la décision, qu'il m'a ensuite fallu imposer à un promoteur parmi les plus grands à l'échelle nationale, qui a conduit à ce que des projets, qui étaient prêts à être réalisés parce qu'une partie des propriétaires actuels étaient prêts à vendre, ce qu'il ne faut jamais mésestimer, ne voient jamais le jour.

Je peux vous affirmer que la liste des projets qui ne verront pas le jour est infiniment plus importante que la liste des projets qui voient le jour, certains d'entre eux étant d'ailleurs totalement accompagnés par la commune. Je pense ici à ce projet de résidence pour nos aînés qui va être réalisé par la société Domitys au bout de l'avenue de la République avant notre Espace Jeunesse. Sur ces quatre propriétés, dont les 4 familles étaient vendeuses, aurait pu se réaliser un ensemble de plus de 200 logements, et c'est mon intervention et tout le travail qui a été mené à la suite de cette intervention, qui a conduit à ce que ces 4 parcelles soient vendues à l'investisseur Domitys pour y réaliser cet ensemble pour nos anciens. Nous n'avons pas le droit de léser les propriétaires qui pourrait d'ailleurs se retourner contre la commune si nous prenions des décisions qui nuisent à leur droit de propriété qui est un droit inaliénable dans notre République.

Tout ceci pour vous dire que les choses sont par nature compliquées, que la pression est énorme, il faut essayer d'utiliser tout le discernement qui accompagne notre stricte mais vigilante application des règlements nationaux voire locaux.

Nous verrons le jour venu la nécessité d'engager une révision du PLU, mais je sais que la sagesse de chacun des membres de cette assemblée ne conduira personne à faire croire à nos concitoyens que la botte secrète de la révision du PLU consiste à voir s'éloigner toutes ces possibilités à tel ou tel endroit, de voir se construire tel ou tel projet immobilier. D'ailleurs, le dernier souvenir en date que j'ai de la réaction d'un de nos concitoyens face à la politique que je m'efforce de mener, sa réaction était assez courroucée après avoir appris que les projets qu'il entendait lui-même mener à partir de la vente de sa propriété ne pourraient pas se réaliser. C'est donc le reproche qu'il m'était fait, de vouloir limiter la masse des projets d'investissement dans un certain secteur, avec des raisons qui me permettent de le faire, au détriment, de ses propres intérêts personnels. J'ai quelques autres exemples de ce type, d'avoir mécontenté des concitoyens qui croyaient pouvoir vendre leurs biens dans des conditions extrêmement bénéfiques pour eux, fusse au prix de la construction de biens collectifs, et que je n'ai pas laissé faire. Nous reparlerons de manière raisonnable et responsable de tous ces sujets, comme nous avons l'habitude de le faire après que la modification du PLU soit entré en vigueur et que nous ayons pu en mesurer l'impact.

Vous avez parlé du souhait d'avoir des moments festifs et conviviaux, vous avez régulièrement l'information de tous ces moments festifs et conviviaux qui sont nombreux sur la commune et très appréciés de nos concitoyens. Nous pouvons toujours faire mieux, mais pour cela il faut avoir quelques moyens de le faire sans pour autant que ceci apparaisse décalé par rapport à d'autres besoins qui pourraient être estimés plus importants et non satisfaits.

Vous avez souhaité évoquer la taxe sur la consommation finale d'électricité. Je comprends bien que vous en parliez, vous n'avez pas voté contre mais vous vous êtes abstenus. Cependant, là vous évoquez le sujet comme si vous avez voté contre, ce qui n'est pas le cas.

Dois-je vous rappeler que cette taxe a été créée de manière obligatoire pour les communes et les départements ? Nous avons pris la décision en 1995 de la supprimer telle qu'elle avait été créée par nos prédécesseurs alors qu'il n'y avait pas obligation de le faire. C'était dans le cadre générale d'une volonté de diminuer la pression fiscale qui apparaissait pour nous à son maximum du seuil de tolérance. Il y a à peine 10 communes en Seine et Marne qui n'ont pas fixé de taux autre que zéro pour cette taxe qui je vous le rappelle est obligatoire. Nous l'avons créée ici en appliquant un taux nul. Sur 510 communes, à peine 10 n'ont pas fixé de taux autre que zéro.

La plupart d'entre elles ont fixé le taux maximum de 8.5%. Devant l'inquiétude que représente la pérennité des équilibres en recette de fonctionnement, nous avons pensé que fixer un taux inférieur à la moitié du taux maximum et constaté dans la plupart des communes du département serait raisonnable. Comme tous les impôts, ce qui est valable un jour peut ne pas l'être le lendemain. La question se posera le jour venu, et avant le 30 septembre puisque le taux doit être fixé avant cette date pour être appliqué l'année suivante.

Je vais être un peu malicieux...vous dites que nous avons prévu 150 000€ alors que nous avons un excédent de 2.4M€. Effectivement, cette nouvelle ressource représente moins de 10% de l'excédent de notre résultat dont vous avez eu toutes les explications lors du vote du compte administratif. Imaginons que nous ne les ayons pas au motif de ces 2.4M€.

Comme vous êtes en accord sur l'essentiel, comme l'essentiel est préservé, et comme vous ne ferez pas sur surenchère démagogique, vous l'avez dit vous-même, sur nos dépenses de fonctionnement. où retrancherions-nous aujourd'hui ces 150 000€ si nous ne les avons pas ?

Pas sur les dépenses de fonctionnement. Donc nous les retrancherions sur l'autofinancement à hauteur de 500 000€ de nos dépenses d'investissement. Si nous faisons cela, nous porterions à 100 000€ au lieu de 250 000€ notre budget des dépenses imprévues. Ce qui serait, sur un budget de 27M€ relativement imprudent. Ce qui veut dire que nous emprunterions 150 000€ de plus pour un budget à l'identique de ce que nous prévoyons, soit il y a 150 000€ de dépenses d'investissement qui ne seraient pas réalisés, et il faudrait alors s'interroger sur le volume des travaux qui ne seraient pas réalisés.

Je le répète, cette taxe sur la consommation finale d'électricité, si nous l'avions voté au même taux que tous nos voisins ici (Brie Comte Robert, Moissy Cramayel, Lieusaint et autres) dès de sa création, en disant que c'est obligatoire, on en parlerait plus aujourd'hui et nous aurions inscrit non pas 150 000€ comme aujourd'hui, mais 300 000€ et ce, depuis l'origine de la création de cette taxe.

Que ce soit un élément qui permette de faire monter un début de mayonnaise, je veux bien le comprendre, mais franchement, le sujet ne mérite pas autant de mobilisation et commentaires.

Nous verrons le jour venu, mais dans cette commune, si quelqu'un a bien montré qu'on pouvait faire baisser des taux d'imposition, c'est moi.

Mes prédécesseurs ont plutôt montré l'inverse, je ne suis donc pas du tout préoccupé par cette question. Cette année nous fixons la recette, nous verrons quelle sera sa réalisation, et nous verrons avant le 30 septembre, et toute responsabilité ce que nous en faisons.

Voilà ce que je voulais me permettre d'ajouter à l'ensemble des remarques qui ont été faites, en prenant acte du fait que la majorité votant ce budget, l'opposition ne s'y opposera pas et se contentera d'une abstention qu'on peut qualifier de raisonnée.

Vote :

POUR : 31

CONTRE : -

ABSTENTION : 4

Décision :

Le Conseil municipal VOTE le Budget Primitif 2018.

DELIBERATION N° 6 – ATTRIBUTION D’UNE AVANCE DE TRESORERIE AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances : M. C. GHIS, Maire-adjoint, en charge de de l'Optimisation budgétaire et des Finances communales.

Considérant que le transfert de certains services communaux et de leurs personnels entraîne dès le début de l'exercice budgétaire des besoins en trésorerie, et que les crédits correspondant sont inscrits au Budget Primitif 2018 et aux suivants, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) une avance de subventions d'un montant plafond de 200 000€ dès le début de chaque exercice budgétaire, présent et à venir.

Avis favorable des commissions précitées.

Discussion :

Néant.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal DECIDE d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une avance de subventions d'un montant plafond de 200 000€ à verser dès le début de chaque exercice budgétaire, présent et à venir.

DELIBERATION N° 7 – AIDE AUX FRAIS DE RESTAURATION AUX FAMILLES DONT LES ENFANTS SONT SCOLARISES EN ULIS A BRIE-COMTE-ROBERT

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme MM. SALLES, Premier Maire-adjoint.

Considérant l'opportunité d'apporter un soutien financier aux familles combs-la-villaises dont les enfants sont scolarisés, par nécessité médicale, en Unité Locale d'Inclusion Scolaire à Brie-Comte-Robert, le Conseil Municipal est invité à octroyer une aide aux frais de restauration pour ces enfants.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

Néant

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil Municipal DECIDE de participer aux frais de restauration des familles dont les enfants sont scolarisés au sein de l'Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) à Brie-Comte-Robert.

DELIBERATION N° 8 –CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRES DU CCAS

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme MM. SALLES, Premier Maire-adjoint.

Considérant le souhait de mobilité d'un personnel communal auprès du CCAS de la commune, le Conseil Municipal est appelé à approuver le principe de mise à disposition d'un personnel communal auprès du CCAS

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion :

Néant.

Vote :

POUR : 35

CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE le principe le principe de mise à disposition d'un personnel communal auprès du CCAS à compter du 1^{er} avril 2018.

DELIBERATION N° 9 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme MM. SALLES, Premier Maire-adjoint.

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs suite à des mouvements de personnel au sein des services municipaux, le Conseil municipal est appelé à modifier celui-ci.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

DELIBERATION N° 10 – TRANSFERT D'INVENTAIRE DES BIENS DE LA MEDIATHEQUE, DU CONSERVATOIRE ET DE LA LUDOTHEQUE VERS LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE – ESSONNE - SENART

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances:
M. B. BAILLY, Conseiller municipal délégué

Considérant le transfert à la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart des personnels communaux de la médiathèque, du conservatoire et de la ludothèque , il est demandé au Conseil Municipal de décider du transfert des biens de ces équipements.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -

ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal DECIDE du transfert d'inventaire des biens de la médiathèque, du conservatoire et de la ludothèque vers la communauté d'agglomération.

DELIBERATION N° 11 – MODIFICATION DES AVANTAGES EN NATURE POUR 2018

Présentation :

Rapporteur principal au titre de la commission Administration Finances :
Mme MM. SALLES, Premier Maire-adjoint.

Considérant la nécessité de modifier la délibérations n°12 du 18 décembre 2017, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification des avantages en nature pour 2018.

Avis favorable de la commission précitée.

Discussion : Néant

Vote :

POUR : 35
CONTRE : -
ABSTENTION : -

Décision :

Le Conseil municipal APPROUVE la modification des avantages en nature pour 2018

DELIBERATION N° 12 – DENOMINATION DE L'ALLEE PIETONNE RELIANT LA RUE SOMMEVILLE ET LA RUE DES BRANDONS : ALLEE RENE GRIPOIX

Rapporteur principal au titre de la commission Aménagement et Développement Durable :
Mme F. SAVY, Conseillère municipale déléguée

Considérant la nécessité de nommer certaines voies nouvellement créées, il est demandé au Conseil municipal de dénommer l'allée piétonne reliant la rue Sommeville et la rue des Brandons : allée René Gripoix.

Le Conseil municipal DECIDE dénommer l'allée piétonne reliant la rue Sommeville et la rue des Brandons : allée René Gripoix.

Discussion : Néant.

M. le Maire :

Nous avons, dans le cadre du règlement un de nos concitoyens qui souhaite prendre la parole

M. Moingeon :

Je m'appelle M. Moingeon, j'habite rue de la Clairière.

Le survol d'avions au-dessus de la commune donne une ambiance très bruyante pour l'ensemble des habitants. De plus en plus ce développement des survols aériens est anarchique. Ce week-end nous avons supporté pas mal de passages de 6h45 à 23h30. Plus rien n'est respecté, ni les couloirs aériens, ni les horaires, ni les altitudes. Nous en avons déjà parlé avec M. Baffie, avons eu une réunion, mais j'ai bien l'impression que l'on se fiche de nous et que ça ira de mal en pis, parce qu'avec la privatisation d'Orly, il va y avoir des accélérations des survols pour une meilleur rentabilité des nouveaux propriétaires d'Orly. Je demande la position de la municipalité et ce qui est engagé pour pouvoir intervenir pour nous permettre d'échapper, au moins en partie, à ce désordre.

M. le Maire :

En essayant d'être bref, le sujet étant important et complexe.

Cette question nous préoccupe depuis très longtemps. Il y a près de 25 ans, c'était non pas pour les décollages face à l'est, dont vous venez de nous parler, mais pour les atterrissages face à l'ouest, que nous avons mené combat contre la trajectoire qu'on appelait Eurocontrol, nous avions obtenu satisfaction. Mais jamais n'a été véritablement réglé la question des décollages face à l'est.

Pour ce qui concerne la commune, les décollages face à l'est qui nous posent problème sont ceux avec retournement vers l'ouest. La difficulté est que toutes les communes concernées par ces décollages, c'est qu'aucun commune n'a les mêmes questionnements ni les mêmes solutions. Les intérêts objectifs de celles situées très près de l'aéroport ne sont pas les mêmes que les nôtres, et pas les mêmes que ceux des communes situées au-delà de nous vers l'ouest, comme Draveil, Ris-Orangis etc.... ce qui fait que depuis toujours, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) s'est un peu promené sur ces différences d'approches correspondant à des différences de situations entre les communes.

Il y a plusieurs écoles. Nous, nous ne sommes pas indifférents. Nous sommes au contact de ceux, qui avec nous, partagent les préoccupations, et qui ne cessent d'essayer d'obtenir de la DGAC, sans nuire aux autres communes, puisqu'il ne s'agit pas de transférer la nuisance d'une commune vers une autre, ce que certains voudraient.

J'ai d'ailleurs, il y a quelques années, eu des différends avec nos amis de Brie Comte Robert qui pour ne plus être survolés, proposaient que les survols se poursuivent avec un point de virage au-delà du point de virage actuel afin que le secteur rural soit survolé. J'ai toujours considéré qu'on ne peut parler de diminution des nuisances, en se basant uniquement sur la baisse du nombre de personnes touchées par ces nuisances.

Notre position est la suivante, et on essaye de la faire défendre par ceux qui sont en lien avec la DGAC et dialoguent avec eux en tant que spécialistes : c'est d'utiliser ce que permet la technologie nouvelle, c'est monter plus vite plus haut. Ceci sans toucher le point de virage, qui doit rester ce qu'il est à l'heure actuelle. Des essais ont été faits récemment par un pilote avec lequel nous sommes en contact permanent, Michel Baffie et moi-même, et ils sont concluants. Si on montait de 500 ou 600 mètres, au même point de virage qu'on le fait aujourd'hui, notre paysage changera. Si on est au point

de virage, avant Lésigny, à 600 mètres plus haut, vous pensez bien qu'avec la montée qui se poursuit dans le virage, le survol de notre commune se fera à des altitudes qui nous impacteront beaucoup moins.

D'une part parce que à plus haute altitude, cela fera moins de bruit, et aussi parce que nous savons très bien que le bruit est une chose qui est souvent amplifiée dans notre esprit par la vision que l'on a des avions à l'origine de ce bruit. Il y a quelques années, nous avions des perturbations beaucoup plus importantes qu'aujourd'hui, en volume et en bruit, on avait les 747 d'ancienne génération, qui survolaient tellement bas et mettaient tellement de temps à faire le virage qu'on pouvait voir les numéros. C'était un enfer que nous ne connaissons plus aujourd'hui et que nous devrions moins connaître demain si la DGAC accepte de nous suivre dans ce qui est possible techniquement.

Voilà notre position. On essaie de la faire valoir, mais dans un concert qui malheureusement est assez disparate, parce que les intérêts des uns semblent ne pas pouvoir être traités de la même manière que les intérêts des autres.

On essaie de faire du mieux possible avec les moyens qui sont les nôtres. Mais nous sommes nous, Seine et Marne, et pourtant j'ai essayé à de multiples reprises de faire changer les choses, mais j'avoue ne pas y être parvenu. Nous essayons d'être considérés comme étant concernés par les décollages en provenance d'Orly, qu'ils soient face à l'est ou face à l'ouest, pour faire partie à part entière de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport d'Orly. Or, la réglementation de cette commission, telle qu'elle est figée par l'Etat, fait que la Seine et Marne, et nous en particulier, sommes considérés comme n'ayant pas le droit de faire partie de cette commission.

Je ne rentrerai pas dans l'appréciation, qui appartient à chacun, de l'avenir d'Orly quant à son propriétaire et aux intérêts qu'il pourrait avoir, avec ce qui pourrait éventuellement devenir aéroport de Paris demain avec ce qu'on a entendu dans les médias ces derniers temps.

Ce qui est certain, c'est qu'une certaine inquiétude est née il y a quelques temps, quand nous avons constaté qu'était réalisée une jonction entre les deux aéroports sud et ouest d'Orly. J'avais l'an passé, à peu près à la même époque, interrogé en question au gouvernement, M. Alain Vidalies, Secrétaire d'Etat chargé des Transports sur ce que l'on devait penser de cette construction et, sur la possibilité que ce soit un troisième aéroport. Et si en complément de cet aéroport il n'y aurait pas une augmentation du nombre de vols au décollage et à l'atterrissage, et éventuellement même une sortie – ce qui serait l'horreur absolue – du couvre-feu actuel, qui nous garantit qu'après et avant une certaine heure de la nuit il n'y ait ni départ ni arrivée sur Orly.

La réponse d'Alain Vidalies était une réponse apaisante. Cette construction n'avait aucun objectif de modifier les règles de décollage/atterrissage et en particulier de couvre-feu Orly.

Je prends ce que déclare publiquement le Secrétaire d'Etat comme la volonté de l'Etat. Nous verrons si cette volonté persiste au fur et à mesure des évolutions dans la gouvernance liée à la propriété d'Aéroports de Paris, là aussi nous essayons d'être vigilants.

Nous n'avons pas tout pouvoir, ça se saurait, mais nous nous préoccupons du sujet, et Michel Baffie à mes côtés est au contact permanent de ceux qui sont sachant sur le sujet et qui nous ont expliqué que des solutions étaient possibles pour améliorer notre sort sans nuire au sort d'autrui.

Nous ferons le maximum pour faire aboutir nos revendications, dans un contexte qui fait que la DGAC s'en régale un peu. C'est un contexte de disparité dans les approches, dans les attentes, et donc dans le positionnement à l'égard de ces questions.

Je vous propose d'annexer au compte-rendu la question posée publiquement à Alain Vidalies lors des questions au gouvernement, et de la faire parvenir également à M. Moingeon.

J'espère vous voir apporté le maximum des éléments de réponses.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21H50.

La prochaine réunion du Conseil municipal se tiendra le 23 avril 2018

Annexe : Questions au Gouvernement n° 4578 du 25 janvier 2017

M. le président. La parole est à M. Guy Geoffroy, pour le groupe Les Républicains.

M. Guy Geoffroy. Monsieur le Premier ministre, je voudrais vous parler d'aéroport et je forme le vœu d'obtenir une réponse un peu plus consistante, un peu plus intéressante que celle dont vous avez bien voulu faire le cadeau à mes collègues. Ma question concerne non pas Notre-Dame-des-Landes mais Orly.

L'aéroport d'Orly est un sujet de préoccupation pour l'ensemble des plusieurs centaines de milliers d'habitants qui sont soumis depuis de nombreuses années à toutes les interrogations, à toutes les inquiétudes et à tous les constats négatifs.

Il y a une vingtaine d'années, à l'initiative de la Direction générale de l'aviation civile – DGAC –, c'était la fameuse trajectoire Eurocontrol, pour modifier la trajectoire de l'atterrissage face à l'ouest, ce qui aurait impacté de nombreuses populations.

Il y a eu ensuite les tentatives de la DGAC de modifier les trajectoires d'atterrissage face à l'ouest puis de décollage face à l'est, et, aujourd'hui, c'est la jonction entre les deux aérogares.

Cette jonction est présentée comme un changement technique ne modifiant en rien le volume d'activité de l'aérogare, mais certains – les élus, les populations – s'inquiètent en pensant que ce serait peut-être en fait un troisième aérogare. Or on ne construit pas un troisième aérogare si l'on n'a pas l'intention d'augmenter le trafic.

Monsieur le Premier ministre, ma question est très simple. Face aux nombreux élus de tous bords, à toutes les populations impactées par l'aéroport d'Orly, garantisiez-vous que rien ne sera changé, ni le volume ni, surtout, le couvre-feu, dont nous avons besoin pour nous protéger face aux agressions de plus en plus nombreuses de l'ensemble des avions ?

(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Alain Vidalies, *secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.*

C'est une question grave, monsieur le député, puisqu'il s'agit au fond de la nécessité pour nous de conjuguer en permanence l'activité aérienne, celle de l'aéroport d'Orly mais on pourrait aussi parler de Charles-de-Gaulle, avec l'environnement.

Plusieurs problèmes se posent aujourd'hui pour Orly, notamment les modifications de survol pour des raisons de sécurité. Il y a eu sur ce point une large concertation. Quand il s'agit de la défense de l'intérêt général, les choses sont compliquées. On peut arriver à un accord mais, chaque fois que l'on modifie la situation, on impacte d'autres populations, et l'art est donc difficile, mais la DGAC n'entre pas dans le débat en disant que c'est à prendre ou à laisser. Il y a toute une procédure de concertation assez complexe mais je pense qu'on approche de la solution.

Vous me demandez ensuite précisément si les travaux immobiliers qui sont en cours sur l'aéroport peuvent être interprétés comme une décision du Gouvernement d'augmenter la capacité de l'aéroport. Je vais être très clair : la réponse est non. Il n'y a aucun projet en ce sens.

Sur vos deux questions, je vais être très précis : la capacité restera ce qu'elle est et, compte tenu de l'impact sur la population, le couvre-feu est un objectif indépassable. Jamais nous ne prendrons pour Orly des décisions remettant en cause ces deux points. Je ne peux pas être plus précis dans ma réponse.

(Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.)

M. Guy Geoffroy. Merci.